

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 440

présenté par

Mme Carrillon-Couvreur, Mme Pochon et M. Gille

-----

### ARTICLE 35

À l'alinéa 4, après la seconde occurrence du mot :

« française »

insérer les mots :

« ainsi que les dispositifs de lecture en faveur des personnes en situation de handicap ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec l'arrivée de nouvelles méthodes comme le « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC), il devient indispensable que tous les citoyens puissent avoir accès à des dispositifs de lecture. Il est donc impératif, au nom de l'égalité, de prévoir tout au long de la vie ces méthodes qui sont amenées à évoluer.